



Numéro spécial

Elections à la Municipalité

Le 8 mars 2026 aura lieu le 1^{er} tour des élections à la Municipalité. Dès lors, un apéritif est organisé à la grande salle dès 12h avec une buvette à disposition (boissons payantes). Une collation sera offerte par la Municipalité.

La proclamation des résultats aura lieu aux environs de 13h.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

La Municipalité

Bourse

Après huit ans de collaboration comme boursière, Madame Evelyne Vagnières a souhaité mettre un terme à son contrat pour se lancer dans un nouveau défi professionnel. Pour lui succéder, la Municipalité a nommé Madame Karla Paul en tant que boursière à partir du 1^{er} février 2026. Nous sommes heureux de l'accueillir au sein de notre équipe communale et lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans cette nouvelle fonction.

Nous remercions chaleureusement Madame Evelyne Vagnières pour tout le travail accompli, pour son investissement sans faille dans cette fonction, sa disponibilité et le professionnalisme dont elle a fait preuve.

En espérant que ce nouveau chapitre soit synonyme de réussite et de satisfaction personnelle, nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir professionnel.

La Municipalité

Informations sur l'aménagement du territoire

Chères habitantes,
Chers habitants,

Comme toutes et tous, vous avez pu le constater, notre village a, ces derniers mois, vu bon nombre de dossiers passer à l'enquête publique pour la construction de divers projets immobiliers.

Cet état de fait peut interroger la population sur les conséquences de ces nombreux chantiers et de ce fait, sur l'augmentation de la population et ses impacts.

La municipalité encouragée par quelques citoyens aimerait par ces quelques lignes informer la population à ce sujet, par souci de transparence et pour favoriser la compréhension de la population sur les choix de planification communale en matière d'aménagement du territoire.

Historique

La municipalité vous rappelle que notre Plan général d'affectation (PGA) et son règlement en vigueur aujourd'hui datent de 1981. En 2008, la municipalité avait commencé sa révision qui vite s'est avérée très difficile, en prévision de l'entrée en fonction du nouveau Plan directeur cantonal. En effet, dès l'entrée en fonction de ce plan, certaines communes se sont vues attribuer une zone à bâtir dimensionnée de manière trop importante par rapport à l'augmentation de leur population estimée par le Canton et ont dû procéder à un dézonage (retour en zone agricole).

A la suite de l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal, notre commune s'est vue classée comme ayant une zone à bâtir dimensionnée juste par rapport à nos besoins et pouvant donc éviter la mise à jour rapide du PGA. Depuis plus de quinze ans, la Municipalité a choisi de maintenir le règlement actuel en dérogeant sur certains points.

Depuis 2014, le coefficient d'utilisation du sol (CUS) peut faire l'objet de dérogation jusqu'à 0,49 lors de mise à l'enquête publique alors que selon notre règlement il est de 0,30 soit une surface bâtie de 300 m² pour une parcelle de 1000 m² de surface.

Situation actuelle

La municipalité autorise une mise à l'enquête publique avec un CUS pouvant aller jusqu'à 0,49 depuis plusieurs années, dans l'optique d'une future révision du règlement des constructions ainsi que pour favoriser une densification des surfaces à bâtir de notre commune. La municipalité est consciente que cette dérogation est importante et peut faire l'objet d'une opposition lors de la mise à l'enquête publique d'un projet, chose qui n'a d'ailleurs jamais eu lieu jusqu'à ce jour. Lors de la révision de notre règlement des constructions qui entrera en vigueur d'ici 2029, des adaptations importantes seront apportées pour qu'il réponde à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Nous espérons, dans ce cadre-là, pouvoir corriger notre CUS.

Le CUS s'applique sur les surfaces à bâtir pour la construction d'un nouveau bâtiment. Pour les bâtiments existants possédant déjà des logements, il est possible de construire trois appartements supplémentaires sans modification de la surface bâtie au sol.

Si la surface bâtie au sol du bâtiment est augmentée, le CUS s'applique.

Chaque logement doit avoir trois places de parc. Aucune dérogation pour le nombre de place de parc n'est accordée.

Conséquences

Notre population se monte au 31.12.25 à 432 habitants. Elle était de 310 en 2005, soit une augmentation modérée de 122 habitants en vingt ans. Les projections de population pour ces prochaines années restent dans les mêmes proportions.

Les impacts de cette future augmentation de la population restent modérés.

- Notre station d'épuration (STEP) est dimensionnée pour 450 équivalents-habitants. Aujourd'hui 404 habitants y sont branchés. A l'horizon 2035, notre commune devrait être connectée à la STEP régionale à Donneloye. En effet, le Conseil général de Cronay a accepté un préavis pour un crédit d'étude à ce sujet. Cette nouvelle STEP pourra prendre en compte les eaux usées d'une dizaine de villages voisins et sera dimensionnée en conséquence.
- Pour la distribution de l'eau potable, l'association d'amenée d'eau de la Menthue nous garantit un approvisionnement grâce essentiellement aux sources de Thierrens et de Vuissens. Les interconnexions avec Lausanne et Yverdon nous mettent à l'abri de toutes pénuries.
- Pour Romande Energie, notre distributeur d'électricité, une augmentation modérée de la population ne pose pas de problèmes particuliers, mise à part la gestion des branchements des nouvelles constructions qui impliquent des travaux de fouilles et de planification de la mise en souterrain de notre réseau.
- En ce qui concerne la mobilité, nos routes et nos chemins sont adaptés et les vingt-sept liaisons journalières de transports publics sont sous-utilisées.
- L'association scolaire d'Yvonand planifie la construction d'un nouveau collège à Yvonand ainsi que d'un agrandissement du collège et de l'UAPE de Pomy en tenant compte de l'augmentation de la population des dix villages membres.
- L'administration communale et la voirie sont des services qui peuvent si besoin être dotés de plus de moyens, soit en heures de travail ou en matériel.
- Pour le stationnement privé, tous les logements doivent avoir trois places de parc disponibles. De ce fait, aucun parcage sauvage ne devrait avoir lieu.

Futur

Notre nouveau PaCom (Plan d'affectation communal) sera revu prochainement. Il est actuellement à l'étude chez notre bureau d'ingénieur et sera déposé aux services cantonaux pour une enquête préalable durant le deuxième semestre 2026.

Ce PaCom prendra en compte les nouvelles directives cantonales en matière d'aménagement du territoire et notamment de la LAT (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire), en vigueur en Suisse depuis 1980 (révisée en 2014, 2026) et qui régit l'utilisation du sol, favorise la densification vers l'intérieur et sépare les zones constructibles des zones agricoles. Elle vise à limiter le mitage et la spéculation foncière en adaptant les zones à bâtir aux besoins à quinze ans.

Notre PaCom devra garantir un développement harmonieux et modéré de notre commune, les conséquences pour nos infrastructures devront être prises en compte afin de planifier au mieux les futurs investissements.

La Municipalité



Coup de balai – changement de date

Attention, la date du coup de balai a changé.

Cette action aura lieu le 28 mars 2026.

Alors à vos agendas, nous comptons sur vous !!



Action cantonale de ramassage des déchets

COUP de BALAI

NOUVELLE DATE

Samedi 28 mars 2026

La commune participera à l'action initiée par le Canton. Cette opération vise à ramasser les déchets sauvages se trouvant sur le territoire communal.

Durée de vie dans l'environnement

- chewing-gum : 5 ans
- canette en aluminium : 100 ans
- bouteille en verre : 4000 ans
- pile électrique : 7500 ans

Rendez-vous à 13h30 sur le parking de la grande salle.
Le ramassage sera suivi d'une collation servie et offerte par la commune.

PECC



SAMEDI 28 MARS 2026

20h30 à 21h30

DANS L'ENSEMBLE DE LA
COMMUNE DE CRONAY

Earth Hour ou « **Une heure pour la Terre** » est une Journée internationale organisée chaque année à l'initiative du WWF. Elle consiste à éteindre les lumières et débrancher les appareils électriques non essentiels pour une durée d'une heure afin de promouvoir l'économie d'électricité et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le dérèglement climatique et sensibiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

Ce geste se veut surtout symbolique et montre la volonté de la population de Cronay de faire un pas en direction de la lutte contre le changement climatique.

On compte sur vous !

Une initiative de la commission PECC de Cronay

**Nous vous souhaitons à toutes
et à tous une belle fin d'hiver**

